

**DIRECTION REGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE LORRAINE**

**DECISION DE FERMETURE DEFINITIVE D'UN DEBIT DE TABAC**

Le directeur régional des douanes et droits indirects de Lorraine

Vu l'article 568 du Code Général des impôts,

Vu le décret 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de vente au détail des tabacs manufacturés et ses articles 8 et 37,

Vu la délégation de signature du 27 septembre 2013 concernant le décret susvisé,

Considérant le jugement de liquidation judiciaire simplifiée prononcé par le TC d'Épinal le 27 mars 2012 à l'encontre de Mme Mathilde EHRLICH, débitante de tabac à UXEGNEY,

Considérant la résiliation le 27/03/12 du contrat de gérance la liant à l'Administration des douanes et droits indirects conformément à l'article 37-3° de décret 2010-720,

Considérant mon courrier LR+AR du 21 septembre 2015 au mandataire liquidateur,

Considérant la réponse de ce dernier reçue le 30/09/2015,

DECIDE

la fermeture définitive du débit de tabac N°8800554S  
sis 21, rue de la mairie 88390 UXEGNEY  
à la date du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

A Nancy, le **12 OCT. 2015**

Le directeur régional des douanes et droits indirects  
de Lorraine,

  
*Christian LEBLANC*

**DIRECTION REGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE LORRAINE**

**DECISION DE FERMETURE DEFINITIVE D'UN DEBIT DE TABAC**

Le directeur régional des douanes et droits indirects de Lorraine

Vu l'article 568 du Code Général des impôts,

Vu le décret 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de vente au détail des tabacs manufacturés et ses articles 8 et 37,

Vu la délégation de signature du 27 septembre 2013 concernant le décret susvisé,

Considérant la radiation de votre charge de débitant de tabac du débit 8800368T exploité par Madame Lydia RENARD en date du 30 juin 2015,

DECIDE

la fermeture définitive du débit de tabac N° 8800368T sis à la Petite Raon (88210) exploité au 1, rue de la Déportation à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

A Nancy, le **29 OCT. 2015**

Le directeur régional des douanes et droits indirects  
de Lorraine,



Christian LEBLANC